

COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 FEVRIER 2010 - 19H00

PROCÈS-VERBAL

Date de convocation : 20 FEVRIER 2010

Présents : M. **LAGRANGE** Georges - M. **BREHIER** Emile - M. **GAILLARD** Fabrice - M. **MUFFAT** Michel (La Glière) - M. **MUFFAT** Michel (La Ranche) - M. **BRAIZE** Alain - Mme. **LAVERY** Joséphine - Mme **FAVRE** Annie - Mme **LANVERS** Edith - Mme. **DUMAS** Claudine

Absents et excusés : M. **PERSIN** Franck - Mme **TSCHOFEN** Béatrice - M. **MUFFAT** Roger Serge - M. **PEERSMAN** André

Procurations : M. **PEERSMAN** André à- Mme. **DUMAS** Claudine

Président de séance : M. **LAGRANGE** Georges

A été élu secrétaire de M. **GAILLARD** Fabrice

Approbation du dernier compte rendu :

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté

ASSOCIATION PASTORALE FONCIERE :

Monsieur le Maire donne la parole à M GAY et M. LACHENAL de la S.E.A (Société d'Economie Alpestre) pour présenter au Conseil Municipal, la proposition d'adhésion de la commune à l'Association Foncière Pastorale de la vallée de la Manche (A.F.P) pour ses terrains à vocations agricoles.

La commission environnement précise que cette proposition d'adhésion s'inscrit dans la volonté de la commune de lutter contre l'envahissement des alpages par les arbres, la végétation et de préserver des espaces pour permettre d'accueillir des troupeaux en estives.

Après un bref historique de la création des associations pastorales, il est présenté les avantages et inconvénients de cette adhésion.

Il ressort de cette présentation, que le Conseil Municipal conscient de l'enjeu que représente la préservation des espaces d'alpages pour la commune, accepte d'adhérer à l'A.P.F de la vallée de la Manche.

Il est précisé que cette adhésion permettra à la commune de bénéficier de subventions plus élevées, pour tous ces travaux de réhabilitations. Une cotisation de 2 % sur le montant des travaux réalisés sera prélevée au profit de l'A.P.F de la vallée de la Manche.

Cette adhésion, ne remet nullement en cause, la maîtrise foncière des terrains de la commune inclus dans l'A.P.F.

Un secteur va être déterminé par la commune pour cette adhésion, qui ne pourra pas dépasser 183 hectares, avec priorité pour les secteurs suivants :

- l'alpage de lac croix des combes
- l'alpage des Lindarets
- l'alpage des Coutis
- la Barme

Les représentants de la commune à l'A.P.F sont : M. Michel MUFFAT (La Ranche) et M. Alain BRAIZE.

COMPTABILITE

Réforme de la Taxe Professionnelle (T.P) :

Monsieur AUGÉ Jean - Louis trésorier, présente au conseil les grandes lignes de la réforme de la taxe professionnelle, qui est supprimée à compter de cette année.

Cette dernière est remplacée par une nouvelle taxe sur les entreprises la C.E.L.

Pour garantir à la commune les mêmes ressources que l'année précédente, soit la base T.P 2009, un système compliqué de compensation de reversement de fiscalité est institué.

L'Etat garantie aux collectivités un maintien des ressources de l'ancienne TP identique à celles perçues en 2009 pour les années 2010 et 2011.

Monsieur le Secrétaire de Mairie rappelle, que dans le cadre de cette réforme, la simulation des services de Bercy fait ressortir que la commune percevra une compensation de 80 900 €.

Monsieur le percepteur laisse entendre que dans les années futures les collectivités locales, échapperont difficilement à l'obligation d'augmenter les impôts (taxe habitation, foncier...)

Ce dossier sera suivi de près par la commission finance.

Résultat 2009 :

Monsieur le Secrétaire de Mairie donne lecture des résultats de l'exercice 2009, qui sont en conformité avec les comptes du trésorier de la commune.

Ces résultats seront intégrés par reprise anticipée dans les budgets 2010 votés ci après.

(Tableau joint en annexe de ce compte rendu)

Budget 2010 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets 2010 de la commune

*** BUDGET COMMUNE**

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	2 275 190.00 €	2 275 190.00 €
SECTION INVESTISSEMENT	3 462 792.31 €	3 462 792.31 €

*** BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	475 100.00 €	475 100.00 €
SECTION INVESTISSEMENT	632 024.38 €	632 024.38 €

*** BUDGET TOURISTIQUE**

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	879 954.74 €	879 954.74 €
SECTION INVESTISSEMENT	410138.10€	410 138.10 €

*** BUDGET FORET ET AGRICOLE**

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	53 205.78 €	53 205.78 €
SECTION INVESTISSEMENT	52 248.00 €	52 248.00 €

*** BUDGET PARKING SOUTERRAIN**

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	72 406.41 €	72 406.41 €
SECTION INVESTISSEMENT	32 100.00 €	32 100.00 €

Documents détaillés consultables sur rendez vous en mairie

Le Conseil adopte à l'unanimité les budgets ci - dessus

Subvention judo Club :

Le Conseil accepte le versement d'une subvention de 360.00 €, au profit du judo club de la vallée d'Aulps.

Tentes et Chapiteau Tarification :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter pour tous les particuliers qui demandent des tentes ou le chapiteau à la commune, pour une manifestation, une participation afin de prendre en compte partie du coût engendré par le montage et démontage des installations effectués par les services techniques.

Les tarifs de location ont été décidés de la façon suivante :

Location chapiteau : 150 € TTC par jour, il est précisé que le chapiteau est loué où il est monté pour les animations programmées pour l'année.

Location tentes : 80 € pour une tente + 40 € par tente supplémentaire.

Toutes les demandes doivent être adressées par écrit à la mairie.

COMMISSIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur André PEERSMAM, (Adjoint en charge des travaux) lui a fait part de son souhait de modifier sa charge de travail au sein de la Municipalité, et notamment d'être déchargé de la commission travaux.

Il souhaiterait pouvoir se recentrer sur la communication, la mise en place de l'informatique, des réseaux de transmission (internet haut débit, téléphone, télévision, etc...) et les relations de la commune avec les organismes extérieurs (CCVA, SIAC, etc...)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la candidature de M. BREHIER Emile, pour prendre la vice présidence de la commission travaux et l'intégration d'un nouveau membre M. Michel MUFFAT (La Ranche).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

Dans ce cadre la commission cimetière est dissoute et intégrée à la commission travaux.

Il est précisé, que la commission travaux s'adjoindra, selon les besoins, d'autres membres du conseil pour des missions bien ciblées, ainsi qu'éventuellement d'autres commissions, toujours dans le même esprit, afin d'avoir plus de cohérences dans le suivi de dossiers particuliers : par exemple Annie pour le fleurissement et les espaces verts.

Concernant les représentants de la commune aux organismes extérieurs, ou à des commissions un point sera fait lors d'un prochain conseil.

TERRAIN :

Dossier D.G.E pour la construction de logements sociaux vers l'école :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que Monsieur BREHIER Emile (Adjoint aux finances) et Monsieur LEVASSEUR Guy (Secrétaire de mairie) se sont rendus en sous-préfecture, pour voir les modalités pour l'obtention d'une éventuelle subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E), pour l'acquisition des terrains d'assises de cette opération et des travaux de viabilisation.

Cette subvention pourrait s'élever à 20 % de l'opération estimée à 1 150 000 €.

Le Conseil Municipal, donne son accord pour le dépôt d'un dossier de subvention.

Vente des terrains concession des "Lindarets"

Monsieur le Maire, rappelle que lors des séances précédentes, le Conseil Municipal, avait envisagé la possibilité de vendre les terrains assises des concessions pour le village des "Lindarets".

Une distinction avait été faite sur le tarif, entre les immeubles à usage commercial et à usage d'habitation. Cette distinction étant très aléatoire, et pouvant évoluer selon les souhaits des uns et des autres, Monsieur le Maire propose, de retenir un tarif unique du M2, quelque soit la destination à ce jour.

Le tarif a été fixé sur la base de 250 € par m2 pour l'année 2010, la commune se réservant la possibilité de faire évoluer ce prix pour les années à venir, en fonction de l'évolution du coût du foncier sur la commune.

Monsieur le Maire précise que les bénéficiaires des concessions actuels n'ont pas l'obligation d'acheter, ceci restant une simple possibilité dont il peut être décidé à tout moment de mettre fin.

Les modalités de ces ventes seront étudiées par le Conseil Municipal et un cahier des charges sera présenté lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire précise, que tous les frais seront supportés par l'acquéreur.

Monsieur le Maire précise que la commune souhaitant garder la maîtrise de son domaine skiable et du lac, les concessions de ces secteurs ne font pas l'objet de cette possibilité d'acquisition.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le principe de vendre les terrains des concessions sur la base de 250 € m2 (tarif 2010)

EAU

Travaux de renforcement de la "Glière" :

Monsieur le Maire indique au conseil, que devant l'incertitude d'obtention de subvention de la part du S.M.D.E.A, de la diminution de son pourcentage 15% au lieu de 20 % et afin de permettre l'équilibre du budget de l'eau, sans provoquer une majoration importante des prix de l'eau, il a été décidé de déclarer sans suite l'appel d'offre actuel.

Une nouvelle consultation va être lancée, sur un projet plus réduit ne prenant en compte que les besoins réellement prioritaires. Cette nouvelle consultation devrait être lancée en mars, pour la réalisation des travaux cet été.

Le Conseil donne son accord, pour le lancement de cette nouvelle consultation et le dépôt par la commune d'un dossier correctif auprès du S.M.D.E.A, pour les subventions.

PERSONNELS :

Recrutement saisonniers :

La commune va recruter pour 6 mois, 2 CDD au service technique pour pallier aux besoins saisonniers et permettre au personnel annuel de prendre ses congés.

Modification du tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal, accepte la création d'un poste de Contrôleur des travaux en remplacement d'un poste d'agent technique principal.

Convention CNEPT :

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la convention entre la Commune et le Centre National de Formation de la Fonction Public Territoriale, pour la formation du personnel communal.

DOMAINE DU BARON :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que l'appel d'offre pour la construction d'une salle polyvalente sur le domaine du baron est en cours, que les entreprises disposent jusqu'au 19 mars pour déposer leurs offres.

Le démarrage des travaux est programmé pour mi mai.

URBANISME :

Construction illégale :

Affaire Sestach :

La commission a reçu le conseil juridique de Monsieur Sestach suite au procès verbal dressé par la commune, pour voir les possibilités de régularisations de ce dossier.

Certains éléments semblent pouvoir faire l'objet de régularisation, mais concernant les constructions implantées en zone rouge et zone naturelle ou sur le ruisseau, aucune régularisation ne sera possible.

M. Jean Christophe Richard :

La rédaction d'un procès verbale d'infraction est en cours par la commission urbanisme.

M. Pais :

La commission urbanisme va se pencher sur ce dossier, avec la possibilité de faire un procès verbal.

Emplacement réservé :

Suite à une rencontre entre la Commission urbanisme et Mme MARULLAZ Martine, propriétaire du camping, la commune précise que suite à l'accord d'échange sur ce secteur, signé avec cette dernière, rien ne s'oppose désormais à la levée partielle de l'emplacement réservé grevant le camping.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

Projet de crèche :

Monsieur le Maire fait part d'une rencontre avec Mme MARULLAZ Martine dans le cadre de l'association des assistantes maternelles pour la création d'une mini crèche, qui pourrait s'inscrire dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du chef - lieu.

Tourisme :

Panneau indication commerce, hébergement :

La commission poursuit son étude, pour définir une charte graphique, afin d'uniformiser cette signalisation.

Un point plus précis sera présenté lors d'un prochain conseil

Numérotation et dénomination des rues :

Une consultation est en cours auprès de différents cabinets, pour aider la commission pour la dénomination des rues de la commune.

La commission va avancer le dossier, avant d'associer des personnes extérieures représentants des hameaux de la commune.

150 ans du rattachement de la Savoie à la France :

Un travail important est en cours, afin d'organiser une manifestation pour fêter cet événement sur la commune.

Les bonnes volontés sont les bienvenues.

Communication :

Le prochain bulletin municipal est en cours de finalisation.

Remontés mécaniques :

La S.E.R.M.M.A conformément au cahier des charges de sa convention, procédera cette année au remplacement de la télécabine.

Ces travaux seront réalisés cet été, afin de rendre l'installation opérationnelle pour l'hiver prochain.

DIVERS :

Activités du lac :

Le Conseil Municipal, donne son accord de principe, pour l'établissement entre la Commune et QUOEX Dominique "Eurl Les barmettes" d'une convention sur 3 ans, afin de permettre à ce dernier d'effectuer des investissements.

Convention Alevinage :

Monsieur Michel MUFFAT (la Ranche), présente au Conseil Municipal le projet de convention avec l'association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Chablais Genevois concernant l'alevinage du lac pour une période de 7 années.

Il est précisé que dans le cadre de cette convention, l'exclusivité de la gestion du droit de pêche est transférée à cette association.

Le conseil confirme son accord pour la signature de cette nouvelle convention modifiée.

Logement Ecole :

Un logement actuellement vacant à l'école "type F4" va être mis en location, avec priorité pour les familles ayant des enfants pouvant fréquenter l'école de Montriond.

Ecole de Ski français (E.S.F):

Monsieur le Maire fait état d'une rencontre avec Monsieur DUBOIS (Directeur de l'ESF de Montriond), pour leur projet de réhabilitation du bâtiment actuel situé à la "Lécherette".

Le Conseil Municipal, donne son accord de principe, pour permettre à l'E.S.F de faire son projet de réhabilitation, dans le cadre d'un bail à construction.

Ce dossier sera présenté plus en détail lors d'un prochain conseil.

La séance est levée à 22 h 50